

Stationnement interdit

Compte tenu du déménagement, le stationnement sera interdit sur 4 places de parking à l'exception du camion de déménagement au droit du 6 rue André Bohec les 11 et 12 août 2021.

Début des travaux

11/08/2021

Fin des travaux prévue

12/08/2021

La signalisation nécessaire à la bonne exécution du présent arrêté sera fournie, mise en place et maintenue en état par l'entreprise. L'ensemble de ces dispositions devra être conforme aux réglementations en vigueur sous contrôle du maître d'œuvre et les Services Techniques de la Mairie de Villeparisis se réservent le droit de tout contrôle du respect de la réglementation.